

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La fréquentation des Restaurants Scolaires du Groupement Colimaçon implique l'acceptation de son Règlement Intérieur.

Merci de votre compréhension.

Je m'engage, donc, à respecter le Règlement Intérieur.

Famille :

Prénom des enfants :

Atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur le (date) :

Fait à (commune) :

Signature de(s) l'enfant(s) :

Signature des parents :

AUTORISATIONS

Dans le cadre des activités du Groupement Colimaçon St Aubin / Les Landes/ St Martin, votre (vos) enfant(s) peut-être amené(s) à être filmé(s) ou photographié(s).

Par cette présente, je soussigné(e) Mme et Mr

autorisent les Restaurants Scolaires à diffuser des photos de

mon/mes enfant/s

sur des supports photographiques ou vidéo (le site de la mairie, de l'association, diaporama, bulletin municipal) exclusivement pour la présentation et l'illustration de ces activités pour l'année 2023/2024.

J'autorise également le groupement Colimaçon à me transmettre les factures correspondant à ses prestations par mail à l'adresse suivante :

Fait à (commune) :

Signature des parents :